

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : harvey-miriam-cssla-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/23ea6893aa912380a3f1f116>

Date d'obtention : 2026-03-23 13:31:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Il faut évaluer la situation (trousse sexto) avec la personne qui nous rapporte les faits aussi avec la victime. Il faut aussi, rassurer et soutenir l'auteur du signalement et la jeune victime.

2. Évaluer l'incident

Remplir la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

3. Vérifier l'information auprès des personnes impliqué.

4. Si il y a des raisons de croire qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile sur un appareil électronique, il faut le confisquer.

4. Parler au jeune instigateur

Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits et ainsi comprendre l'intention de son geste.

Avec les renseignements recueillis aux étapes 1 à 4,

l'école sera mieux outillée pour déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Et pour finir appliquer le protocole et aviser nos collègue policier afin de poursuivre l'intervention selon les résultats.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si les intentions son mal veillantes ou impulsives, les étapes peuvent varier mais que dans tout les cas il faut communiquer avec nos collègue policier puisqu'il y a pornographie juvénile. Il est important de faire de la prévention et de la sensibilisation dans chacun des cas même si la situation est moins dramatique comme l'échange entre un couple.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi c'est vraiment a la vérification des informations, je trouve que la ligne est très mince pour savoir qui dit vrai ou pas , ou qui cache quoi. bien sur il faut toujours croire la victime sans fautes.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf